

Avril 2011

## Histoires de chemins ruraux

Personne n'a oublié que c'est « grâce à » la vente de chemins ruraux par la municipalité de Plouray, que le site de Cohignac a pu intéresser la société GDE/GED qui en a alors fait l'acquisition pour son projet de mégadécharge, projet qui nous a pourri la vie, à tous, faisant peser une grande menace sur notre région, pendant 3 longues années.

Aujourd'hui, et après l'abandon du projet par GDE/GED selon les dires de Monsieur Morvant, rapportés dernièrement par la presse locale, il semblerait que les terres ont été signalées en vente à la SBAFER.

Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais il faut espérer, et nous le souhaitons vivement, que la priorité soit donnée à une agriculture vivrière, respectueuse de l'environnement.

**De plus, il nous semble primordial et incontournable que les chemins ruraux, vendus dans la plus grande discrétion et de façon illicite, puisque sans enquête publique, soient aujourd'hui rachetés par la commune.**

Sur le même sujet, décidément récurrent à Plouray, il est à signaler que d'autres chemins ruraux posent problème.

En effet, une société danoise, productrice d'arbres de Noël sur des surfaces exponentielles à Plouray et dans les communes avoisinantes, dont beaucoup de riverains se plaignent du fait des nuisances générées par son utilisation intensive de traitements chimiques, s'est tout bonnement approprié 3 portions de chemins ruraux dans le village de La Villeneuve Runellou.

Les talus boisés d'arbres centenaires qui les bordaient et qui figuraient à l'inventaire des éléments du patrimoine paysager de Plouray ont été purement et simplement arasés, pour faire place à un grand parking destiné à leur usage

personnel.

La Mairie, alertée au moment des faits, c'est à dire il y a plus de 6 mois, et plusieurs fois relancée depuis, n'a pour l'instant jamais répondu !

**C'est chaque fois une partie de notre patrimoine commun qui disparaît, dans la plus grande indifférence...**



# Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

## PAS DE MÉGADÉCHARGE ... ET APRÈS ?

GDE/GED a retiré son dossier... Nous en avons reçu la confirmation officielle par un courrier signé par le Préfet du Morbihan en date du 15 mars 2011. Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir évité que la pire des calamités s'abatte sur notre région, qu'une bombe à retardement n'y soit déposée !

Depuis 3 ans maintenant, nous avons tous dû lutter âprement et c'est grâce à cette opposition tenace et bien argumentée que nous avons gagné.

Nos vives interpellations et les nombreuses manifestations de notre refus ont sans nul doute incité tous ceux, élus, services de l'état, etc..., qui ont du s'exprimer sur ce dossier à une attention particulière.

La Commission d'Enquête a particulièrement creusé l'étude de ce volumineux dossier, si « propre » au premier abord et si « calamiteux » dès qu'on allait un peu plus en profondeur. Son rapport est une reconnaissance de la valeur de notre région, du respect dû à ses habitants et à leur qualité de vie, et c'est tout à fait honorable et remarquable. Il confirme également, ce que nous ne cessons de répéter, que GDE ne respecte pas la législation, la visite de leur site de Montoir de Bretagne qui y est relatée est particulièrement édifiante !

Enfin, il établit clairement et sans doute possible que le site de Cohignac, de par sa géologie, sa situation, la présence du Stanven et la qualité de sa flore et de sa faune est absolument impropre à toute installation industrielle. Avec la remise en vente des terrains, une page est donc maintenant tournée.

Nous n'avons cessé de réclamer, depuis le premier jour, le retour de ces terres à l'agriculture, et cela reste notre préoccupation finale. Il est bien évident que nous n'avons pas donné autant de notre énergie et consacré 3 longues

années de notre vie pour faiblir maintenant. Pas question de laisser une activité susceptible d'apporter la moindre pollution en tête de bassin versant de l'Ellé, puisque bien entendu, cette situation géographique ne changera jamais. Nous allons donc suivre de très près l'évolution de la situation, et nous interviendrons si besoin est...

•••

Dans le même temps, nous continuons à travailler à l'élaboration d'un dossier d'extension du périmètre du site Natura 2000 "Rivière Ellé".

En effet, dans son format actuel, seule une bande de 50 m sur chaque rive de l'Ellé et de ses principaux affluents a été retenue, et de plus, pas nécessairement sur la totalité de leur cours. Pour l'Ellé par exemple, le site s'arrête au Pont Blanc mis à part trois "éclats" une dizaine de kilomètres plus au nord !

Il est crucial d'étendre ce périmètre de manière conséquente pour intégrer le principe de continuité écologique pour les espèces animales et végétales remarquables présentes sur le territoire et pour leurs habitats, conformément aux directives européennes. Ce dossier est primordial pour garantir la reconnaissance de l'environnement exceptionnel dans lequel nous vivons, qui est notre patrimoine à tous et celui des générations futures.

A l'appel de NPCB, une vingtaine d'associations locales, régionales et nationales se sont regroupées depuis un an et demi sous le nom de « Collectif Bassin Ellé » pour mener à bien cette démarche, de préférence en concertation avec les collectivités locales.

Un programme chargé donc, mais votre soutien à tous nous encourage dans ces actions tournées vers l'avenir.

## Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél : .....

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray